

Pour diffusion immédiate

UNE HEUREUSE NOUVELLE POUR LES PROPRIÉTAIRES TOUCHES ET L'ENSEMBLE DE LA VILLE DE LÉVIS

Lévis, le 30 octobre 2003 -- Le maire de Lévis, M. Jean Garon, s'est dit heureux du jugement de la Cour suprême du Canada dans le litige opposant l'ex-ville de Lévis, le ministère de l'Environnement du Québec et un groupe de résidents à Impérial Oil du Canada dans le dossier des terrains contaminés en bordure de la rue Saint-Laurent. M. Pierre Brochu, représentant du quartier, s'est joint au maire pour souhaiter que ce jugement marque le début de la fin du long cauchemar qu'ont vécu les résidents de ce secteur.

La décision du plus haut tribunal maintient l'ordonnance du ministre de l'Environnement du Québec rendue en mars 1998 obligeant la pétrolière à effectué dans les soixante jours une étude de caractérisation du site de son ancien poste de transbordement et d'entreposage de produits pétroliers et, le cas échéant, de décontaminer les terrains touchés.

Il s'agit d'un dossier juridique complexe bloqué depuis plusieurs années par les recours successifs d'Impérial Oil devant différentes instances et jusqu'en Cour suprême. Plusieurs personnes avaient vu la valeur de leur propriété et leur qualité de vies affectées lorsqu'il s'est avéré que des terrains qui avaient pourtant fait l'objet d'une décontamination présentaient encore des signes de pollution aux hydrocarbures.

Une cascade de poursuites en ayant résulté, le développement de ce secteur était à toute fin pratique paralysé, y compris l'aménagement d'une section de la piste cyclable du Parcours des Anses.

M. Garon a dit souhaiter que le délai de quatre-vingt dix jours prévu à l'ordonnance initiale du ministère de l'Environnement du Québec soit respecté et qu'on sache rapidement à quoi s'en tenir quant à l'étendue du problème et que par la suite, les correctifs nécessaires soient apportés. « Avec la proximité du fleuve, de la piste cyclable et de la Marina, il s'agit d'un des plus beaux sites de Lévis. Il est grandement temps que les résidents puissent en jouir l'âme en paix, sans une épée de Damoclès quant à leur santé et à la valeur de leurs propriétés », a déclaré M. Garon.

- 30 -

Source : Christian Briere
Direction des communications
Tél. : 834-6607